

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

ABANDON MANIFESTE

Le procès - verbal d'abandon manifeste provisoire pour le 48, rue du 8 mai 45 étant arrivé à son terme de trois mois, le conseil mandate le maire pour rédiger le procès-verbal d'abandon définitif, prescrivant, comme l'impose la loi, un dernier délai de six mois pour les travaux.

SAINT - ELOI

Mme Nicol propose de reconduire les chèques cadeaux à hauteur de 30 € par agent.

RUE DELBREIL

Le conseil donne son accord pour intégrer les parcelles privées communales 566, 570, 572,574,576, 578 dans le patrimoine public communal et porter cette modification à la connaissance des services du cadastre.

60, RUE DE LA REPUBLIQUE

Le conseil vote la cession pour l'euro symbolique à Promocil des parcelles AD 242 et AD 243, totalisant une superficie de 1845 m², en vue d'y construire plusieurs logements.

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

L'assemblée vote la subvention 2015 au club de gymnastique à hauteur de 400 € et décide de verser 100 € au CLIC pour son partenariat sur la question des personnes âgées.

QUARTIER DE LA PLACE

Le maire informe le conseil que l'Etablissement Public Foncier procède à l'acquisition, pour le compte de la commune, d'une parcelle de 142 m² cadastrée AD 633 appartenant à M Bjoukoum, pour le montant estimé par les Domaines, à savoir 2800 €.

VEHICULES ELECTRIQUES

Par 8 voix pour et 12 abstentions, l'assemblée donne son accord pour transférer à l'agglomération la compétence liée à l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les élus qui se sont abstenus regrettent que la durée de l'expérimentation octroyant la gratuité de l'électricité fournie aux automobilistes ne soit pas précisée.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le conseil vote à l'unanimité pour transférer à l'agglomération la compétence numérique du territoire, compétence qui recouvre notamment la location de fourreaux, la location de fibre optique, la location de bande passante ou encore la vente d'abonnement internet par la fibre optique.

SITUATION DES REFUGIES SYRIENS

Mme Verplaetse souhaitait revenir sur la question de l'accueil d'une famille de réfugiés fuyant la guerre en Syrie.

Après un échange contradictoire et un vote à bulletin secret, il ressort une nette majorité pour que la commune fasse connaître aux services de l'Etat son accord pour accueillir et accompagner une famille de réfugiés.

REGIES

A partir du 1^{er} novembre, Stéphane Driguet devient régisseur pour les NAP le et régisseur suppléant pour le restaurant scolaire, deux charges précédemment assumées par Mme Legros qui prend sa retraite.

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Mme Verplaetse représentera la commune de Marpent